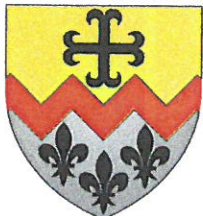


Administration communale



1 rue Neuve  
L-9353 Bettendorf

**PacteClimat**  
Ma commune s'engage pour le climat

## AVIS AU PUBLIC

en matière de Gestion de l'eau

Conformément aux dispositions de l'article 24, § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau il est porté à la connaissance du public que par Arrêté numéro EAU/AUT/20/1004/M22.1 du 15 juillet 2022 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, **Monsieur Christian Weyland a obtenu la modification de l'autorisation EAU/AUT/20/1004 concernant la construction d'une maison unifamiliale en zone inondable du cours d'eau « Sûre » à Bettendorf (nouveau projet : maison jumelée).**


Le public pourra prendre inspection de la décision à la Maison communale à Bettendorf pendant le délai de 40 jours.

Contre cette décision d'autorisation un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif qui statuera comme juge du fond.

Ce recours doit être introduit sous peine de forclusion dans un délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision par requête signée d'un avocat.

Bettendorf, le **01 AOUT 2022**  
Pour l'Administration communale,

Le Bourgmestre,  
  
Pascale Hansen

le Secrétaire communal,  
  
Mireille Schlechter

